

MODÈLE DE DEMANDE relative au rescrit social

Le rescrit social vous permet d'interroger votre Urssaf sur l'application, à votre situation, de réglementations spécifiques de Sécurité sociale.

Ce questionnaire constitue une aide à la formulation de votre demande auprès de votre Urssaf.

Votre demande portant sur une situation donnée peut concerner un ou plusieurs de vos salariés.

Elle doit être transmise à l'Urssaf soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit déposée contre décharge et accompagnée, le cas échéant, des pièces justificatives.

Raison sociale de l'entreprise :

Adresse du siège social :

Adresse(s) de(s) l'établissement(s) objet(s) de la demande :

N° Siret :

N° de compte Urssaf :

Urssaf de liaison si versement des cotisations en lieu unique (VLU) :

Code APE de l'entreprise :

SITUATION SOCIALE DU BÉNÉFICIAIRE

Salarié

Mandataire social rémunéré : **OUI** **NON**

Préciser : gérant minoritaire de SARL ou de SELARL
 président-directeur ou directeur général de SA
 président ou dirigeant de SAS
 autres :

L'intéressé cumule-t-il son mandat social avec un contrat de travail :

OUI **NON**

Si OUI, préciser si la demande concerne :

le mandat social

le contrat de travail

REPAS : MODALITES

■ Le bénéficiaire est nourri :

- | | | |
|--|------------|------------|
| - gratuitement | OUI | NON |
| - avec une participation de sa part | OUI | NON |
| - dans le cadre de déplacements professionnels | OUI | NON |
| - dans le cadre de conditions particulières de travail | OUI | NON |
- (travail posté, continu, en équipe, en horaire décalé ou de nuit)

- | | | |
|---|------------|------------|
| - à l'occasion de repas d'affaires | OUI | NON |
| Si OUI , préciser - les circonstances dans lesquelles sont organisés ces repas d'affaires | | |
| - leur fréquence : | | |
| . pas plus d'un repas par semaine | OUI | NON |
| . pas plus de cinq repas par mois | OUI | NON |
| . au-delà, le nombre annuel de repas excède 60 repas | OUI | NON |
| - autres circonstances : préciser | | |
| | | |
| ■ Le repas est payé directement au restaurateur | OUI | NON |
| ■ La fourniture du repas par l'employeur résulte d'une obligation professionnelle ou d'une nécessité de service prévue par la convention collective ou le contrat de travail | OUI | NON |
| Si OUI , | | |
| - le bénéficiaire prend le repas avec les personnes dont il a la charge éducative, sociale ou psychologique | OUI | NON |
| - cette obligation est inscrite dans le projet pédagogique ou éducatif de l'établissement ou dans un document de nature contractuelle (<i>contrat de travail, convention</i>) | OUI | NON |
| ■ Le bénéficiaire relève de l'une des conventions collectives suivantes | | |
| hôtels, cafés, restaurants | | |
| restauration des collectivités | | |
| restauration rapide | | |
| chaîne de cafétéria et assimilés | | |
| casinos | | |
| ■ En cas d'attribution de titres-restaurant, préciser | | |
| - la valeur faciale du titre restaurant | | |
| - le montant de la participation patronale | | |
| - si la période du repas est comprise dans les horaires de travail | OUI | NON |
| ■ Le bénéficiaire prend ses repas en cantine, en restaurant d'entreprise ou inter-entreprise, géré ou subventionné par l'entreprise ou le comité d'entreprise | OUI | NON |
| Si OUI , il participe aux frais de repas | OUI | NON |
| pour un montant de | | |

EVALUATION DE L'AVANTAGE EN NATURE NOURRITURE

- Une évaluation forfaitaire de l'avantage en nature nourriture est prévue par une convention collective applicable à l'entreprise, un accord d'entreprise ou le contrat de travail **OUI** **NON**
Si OUI, indiquer son montant

Indiquez les éléments que vous jugez nécessaires pour permettre à l'Urssaf d'apprécier votre situation

CERTIFIÉ COMPLET ET EXACT

le :

Signature

Qualité du signataire :

Cachet de l'établissement :

Les articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous garantissent un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.